

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

CONSEIL

APPEL OUVERT

Coopération européenne en science et technologie (COST)

(2013/C 165/09)

La COST associe des chercheurs et des experts de différents pays travaillant dans des domaines déterminés. La COST ne finance PAS elle-même la recherche, mais elle subventionne la mise en réseau d'activités telles que des réunions, des conférences, des échanges scientifiques de courte durée et des activités de sensibilisation. Actuellement, quelque 250 réseaux scientifiques (actions) bénéficient d'un soutien.

La COST sollicite des propositions d'actions contribuant au développement scientifique, technologique, économique, culturel et sociétal en Europe. Les propositions jouant un rôle précurseur pour les autres programmes européens et/ou les propositions émanant de chercheurs en début de carrière sont particulièrement appréciées.

Afin d'instaurer «l'Espace européen de la recherche» (EER), il est essentiel que des liens étroits soient établis entre les chercheurs européens. La COST stimule la constitution de nouveaux réseaux de recherche innovants, interdisciplinaires et à large portée en Europe. Les activités de la COST sont menées par des équipes de recherche en vue de renforcer les fondements de l'excellence scientifique en Europe.

Les activités de la COST s'articulent autour de neuf grands domaines (biomédecine et biosciences moléculaires; chimie et sciences et technologies moléculaires; science du système terrestre et gestion de l'environnement; alimentation et agriculture; forêts, produits et services forestiers; individus, société, culture et santé; technologies de l'information et de la télécommunication; matériaux, physique et nanosciences; transports et urbanisation). La couverture envisagée dans chaque domaine est explicitée à l'adresse <http://www.cost.eu>

Les auteurs de propositions sont invités à indiquer leur sujet de recherche à l'intérieur d'un domaine. Toutefois, les propositions interdisciplinaires qui s'intègrent difficilement dans le cadre d'un seul domaine devraient être soumises en tant que propositions multidisciplinaires et seront évaluées séparément.

Les propositions devront réunir les chercheurs d'au moins cinq pays COST. Pour une action réunissant 19 pays participants, le soutien financier est d'environ 130 000 EUR par an pendant une période qui devrait en principe durer quatre ans, sous réserve du budget disponible.

Les propositions seront évaluées en deux étapes (à l'exception des propositions multidisciplinaires — voir ci-dessous). Les *propositions préliminaires* (1 500 mots/3 pages maximum) soumises en recourant au modèle en ligne se trouvant sur <http://www.cost.eu/opencall> devront fournir un résumé succinct de la proposition et des effets recherchés pour celle-ci. Les propositions non conformes aux critères d'admissibilité de la COST (par exemple celles qui sollicitent un financement des recherches) sont exclues. Les propositions admissibles

seront évaluées par les comités de domaine concernés selon les critères publiés sur le site <http://www.cost.eu>. Les auteurs des propositions préliminaires sélectionnées seront invités à soumettre une proposition complète. Les propositions complètes feront l'objet d'une évaluation par des pairs conformément aux critères d'évaluation figurant sur <http://www.cost.eu/opencall>. En règle générale, la décision sera prise dans les six mois qui suivent la date limite de soumission et les actions devraient démarrer dans les trois mois qui suivent.

La date limite de soumission des propositions préliminaires est fixée au **27 septembre 2013, 17 heures, heure de Bruxelles**. Environ 20 % des participants seront invités à soumettre une proposition complète en vue de la sélection définitive d'environ 40 nouvelles actions, sous réserve du budget disponible. Les participants sélectionnés seront invités, d'ici le 22 novembre 2013, à soumettre des propositions complètes avant le 24 janvier 2014.

Les propositions multidisciplinaires suivent une procédure d'évaluation pilote spécifique nécessitant la soumission d'une proposition unique et doivent être enregistrées avant le **27 septembre 2013, 17 heures, heure de Bruxelles**. La date limite de soumission des propositions multidisciplinaires est fixée au **8 novembre 2013, 17 heures, heure de Bruxelles**. Cette proposition fera l'objet d'une évaluation séparée en deux étapes, suivie d'une audition et supervisée par le groupe chargé de ces propositions. Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse http://www.cost.eu/domains_actions/TDP. Les décisions relatives à l'approbation de ces actions devraient être prises en mai 2014.

Il est envisagé de fixer la prochaine date limite de soumission au 8 mars 2014, y compris pour la soumission spécifique de propositions multidisciplinaires, conformément à la procédure pilote.

Les auteurs de propositions qui le souhaitent peuvent entrer en contact avec leur coordinateur national COST (CNC) pour obtenir des informations et des orientations — voir le site <http://www.cost.eu/cnc>

Les propositions doivent être soumises en ligne sur le site web du bureau de la COST.

La COST reçoit un soutien financier du programme-cadre communautaire de RDT pour ses activités de coordination. Le bureau COST, mis en place par la Fondation européenne de la science (FES), agissant en qualité d'organisme d'exécution pour la COST, assure et gère le secrétariat administratif, scientifique et technique pour la COST, ses comités de domaine et ses actions.
